



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

Ces compétitions standards cherchent :

- A permettre l'expression de l'épanouissement du joueur vers la pratique de la compétition en double et en mixte
- A développer la pratique du plus grand nombre.
- A rendre cohérent le circuit de compétitions au sein du département

1. Etendue du règlement

Champ d'application

Le Comité départemental de badminton des Hauts de Seine (Comité92) organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert aux catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.

Dans ce cadre, deux week-end de compétition seront consacrés au double et au mixte.

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de ces « Compétitions Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors de double et de mixte des Hauts de Seine » étant entendu que les participants doivent être licenciés dans un club du Comité 92.

2. Les règles

Le circuit des Compétitions Jeunes des Hauts de Seine se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

Les joueurs devront être dûment licenciés le jour de leur inscription. En dernier ressort, la licence devra être en conformité le jour de la confection des tableaux (cas de la 1^{ère} compétition du circuit).

3.2. Participation

La capacité d'accueil pour cette compétition est limitée, et pourra varier selon les saisons.

La capacité retenue dans ce règlement est basée sur un gymnase avec 5 terrains, les quantités pourront être modulées si la compétition se déroule dans un gymnase à 6 ou 7 terrains.

En cas d'inscriptions dépassant la capacité maximale d'accueil, les critères suivants seront à retenir :



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

- Tous les clubs du département devront être représentés de manière égalitaire dans les tableaux.
- Toutefois, en cas de places vacantes, une sélection sera effectuée parmi les clubs ayant des joueurs/joueuses encore disponibles dans la liste des inscriptions par l'intermédiaire d'un tirage au sort en alternant les clubs inclus dans le tirage à chaque étape du circuit.

Exemple : si 2 places non attribuées et 3 clubs peuvent fournir des joueurs dans une étape, tirage au sort.

Sur l'étape suivante, si le cas se reproduit, les clubs ayant remporté le tirage au sort à l'étape précédente seront exclus du nouveau tirage afin de respecter une équité entre les clubs.

Le joueur ou la joueuse doit être disponible les deux jours de la compétition.

En cas d'inscriptions supérieures au nombre maximum de joueurs ou de joueuses autorisés, une liste d'attente sera mise en place.

3.3. Vérifications

Le secrétariat du Comité92 doit vérifier par tous les moyens appropriés l'application des précédents articles.

4. Modalités d'inscription

4.1. Inscriptions

Les joueurs devront être inscrits par ordre de préférence par les responsables Jeunes des clubs du département.

La date limite d'inscription est 22 jours avant la Compétition.

A J-20, le fichier des inscriptions sera validé par le secrétariat, les licences vérifiées et les joueurs suspendus seront désinscrits.

La liste des joueurs retenus sera envoyée à J-17 au responsable Jeunes du Comité, le tirage au sort sera effectué à J-15 et la publication des joueurs retenus sera effectuée sur le site web du Comité 92 et diffusée aux responsables Jeunes des clubs à J-10.

4.2. Convocations

Les convocations seront disponibles 10 jours avant la compétition sur le site du COMITE 92.

Chaque responsable Jeunes des clubs sera informé de cette mise en ligne dans ce même intervalle.



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

4.3. Coût d'inscription

Le coût d'une inscription est de 9 euros pour un tableau et de 14 euros pour deux tableaux.

4.4. Feuille électronique d'inscription type

Les inscriptions pour être valablement retenues sont réalisées dans les délais par l'intermédiaire de la feuille électronique d'inscription type qui figure en téléchargement sur le site du Comité92 : www.codepbad92.org et remplies correctement avec tous les renseignements demandés sous peine de non prise en compte des inscriptions.

4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition. La feuille d'inscription devra mentionner le nom du référent Jeunes du club et son numéro de portable. Le secrétariat transmettra la liste des référents jeunes et numéros de portable aux JA et à l'organisation locale de la compétition.

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans référent club à la compétition.

5. Tableaux

5.1. Nombre de Tableaux

La compétition comporte 3 tableaux dans chaque catégorie :

- Double dame, double homme et double mixte benjamins
- Double dame, double homme et double mixte minimes
- Double dame, double homme et double mixte juniors.

Tous niveaux confondus. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire sur 2 tableaux.

Les joueurs peuvent être autorisés à jouer dans la catégorie immédiatement supérieure à la leur.

5.2. Forme des tableaux

Tous les tableaux se jouent avec une phase de qualification en poules de 3 dans la mesure du possible suivie de phases finales en élimination directe.

Configuration avec disponibilité des gymnases le samedi et le dimanche :

Le nombre de représentants masculins est fixé à 60 paires, le nombre de représentantes féminines est fixé à 18 paires, le nombre de représentants en mixte est fixé à 24 paires.

La quantité pourra être modulée au niveau masculin, féminin ou mixte selon le nombre d'inscrit dans chaque tableau.



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

Configuration avec disponibilité des gymnases uniquement le dimanche :

Le nombre de représentants masculins est fixé à 48. Le nombre de représentantes féminines est fixé à 18.

En cas d'inscriptions supérieures au nombre maximum de joueurs ou de joueuses autorisés, une liste d'attente sera mise en place.

Le nombre de sortants par poule sera défini par le juge-arbitre afin d'obtenir un tableau final « complet »

5.3. Désignation des têtes de séries

Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre de l'étape sur la base du CPPH.

5.4. Logiciels informatiques

Chaque Compétition doit être gérée par un logiciel recommandé par la FFBAD.

6. Modalités d'organisation

6.1. Horaires

Chaque Compétition Jeunes de double et de mixte des Hauts de Seine devra se dérouler si possible sur les plages horaires suivantes, remise de récompenses incluse :

- le samedi de 13h à 20h
- le dimanche de 8h30 à 19h.

6.2. Affichages

Le présent règlement doit être affiché dans tous les gymnases ainsi que les codes de conduite joueurs, coachs/entraîneurs/officiels, le règlement sur les cartons, la circulaire sur les forfaits, la circulaire sur les tenues.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu. Le planning horaire actualisé doit être affiché.

6.3. Coaching

Le coaching n'est autorisé qu'à 11 et 21 points.

6.4. Volants

Les volants plastiques sont prioritaires entre 2 joueurs classés P et sont fournis par le COMITE 92.



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

Les volants plumes sont à la charge des participants à part égale à l'exception des finales (finale et petite finale), où les volants seront fournis par le Codep92. Tout joueur cadet NC pouvant jouer doit posséder des volants plumes. Les volants plumes doivent être classés en catégorie standard par la FFBAD (Liste annuelle publiée sur le site fédéral).

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

Si un joueur ne possède pas de volants, le Comité 92 fournira le nombre de volants utiles au match et les facturera au club concerné.

6.5. Salles

Pour chaque Compétition, le club délégué à l'organisation devra proposer une salle comportant un minimum de 5 terrains (7 terrains de préférence). Deux clubs peuvent s'associer pour l'organisation d'une Compétition en prenant en charge une des journées.

La compétition jeunes de double et de mixte des 13 et 14 mai 2017 aura lieu au Gymnase Rabelais rue du cadran solaire (passage Draeger), 92120 Montrouge avec 7 terrains dont 2 de simples.

6.6. Arbitrage

Dans le cadre de l'article 2-7-2 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative du club délégué à l'organisation.

Cet arbitrage peut être réalisé par des jeunes arbitres ou des officiels de l'UNSS.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par le Comité92. La compétition jeunes de double et de mixte des 13 et 14 mai sera arbitré par PETROVA Olga.

6.7. Forfaits

Le règlement général des compétitions sera appliqué par le COMITE 92.

Confère la procédure [libb_2011-2012_cra_procedure-gestion-forfaits-sanctions](#)

6.8. Assistance médicale

Les dispositions de l'article 21 du RGC doivent être appliquées à minima.

6.9. Transmission des résultats

Le Juge Arbitre de la compétition a la charge d'exporter les résultats sur Poona et d'envoyer son compte-rendu au secrétariat du Comité 92 et à la commission arbitrage du Comité 92, en plus de l'envoi au secrétariat de la ligue et à la commission Tournoi de la ligue.

L'organisateur a la charge d'envoyer une copie du fichier « de gestion informatique » à la fin de la compétition par e-mail :

- au secrétariat du Comité92 – secretariat92@gmail.com
- au responsable Jeunes du Comité92
- au trésorier du Comité92 tresorier92@gmail.com
- au président du Comité92 codep92@gmail.com
- au responsable de la commission Arbitrage du Comité92 – arbitrage92@gmail.com



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

7. Application du présent règlement

Les organisateurs délégués, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.
Le Comité 92 se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

8. Litiges

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges du comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine.

9. Cahier des charges

Le plateau de jeu	
Nombre de terrains au minimum	5
Paire de poteaux, filets, toises	5
Chaises d'entraîneurs	min 2 par terrain si possible. Ne pas en mettre s'il n'y pas 2 mètres de recul sur le terrain
Eclairage	oui
Occultation des verrières (si besoin)	oui
Banette des joueurs	si possible
La gestion de la compétition	
Diffusion et gestion des inscriptions	Comité 92 - 25% des recettes sont remises aux organisateurs
Gestion table de marque	Organisateur
Informatique (pc, imprimante) - Sono	Organisateur
Titulaire(s) du SOC minimum	1
Bénévoles minimum	4
Logiciel du tournoi	Badplus
Les salles	
Horaires du samedi	13h00 - 20h00
Horaires du dimanche	8h30 - 19h00
Tribunes	si possible sinon prévoir chaises et bancs en quantité suffisante
Vestiaires joueurs	1
Vestiaires arbitres et juge de lignes	1
Sanitaires	1
Chauffage	oui
Affichage des horaires	oui



RÈGLEMENT SPORTIF 2016-2017

Les compétitions jeunes de double et de mixte des Hauts-de-Seine

Affichage des résultats	oui
Emplacement stand partenaire	non
Connexions électriques	oui
La logistique	
Buvette (par salle)	1
L'arbitrage	
Juge-arbitre	oui
Arbitres	oui si possible
Scoreur	oui si possible
Le protocole et les récompenses	
Protocole	Comité 92 et Organisateur
Récompenses	Comité 92
La communication	
Site web Comité 92 (convocations, résultats)	oui
Médical	
Trousse de secours	Organisateur